

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE GTI

2013/n°8

Séance du 26 septembre 2013

## Objet : Validation de l'Etat Initial - Diagnostic

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur, dûment convoquée, s'est réunie à VITTEL (VOSGES) sous la présidence de M. Jean-Jacques GAULTIER.

Nombres de membres	Nombre de présents ou	Nombre d'absents non	
	représentés	représentés	
44	33	11	

## **Etaient présents:**

J-J. GAULTI ER	P. CITOYEN	D. DI DELOT	M. CHABOD	N. REYNAUD
L. GERECKE	D. THI RI AT	J. COLLINET	X. MARLY	C. JOURJON
G. SANCHO	N. VADROT	D. PILLER	F. CHEVRIER	C. PELOUI N
M-C. BENNELECK	A. PI ERRE	M. BALAY	F. ROSENTHAL	
S. CONRAUX	C. DUBOIS	O. VI DAL	A. BELLOTT	
P. WITTMER	H. PI OT	J-C. LE SQUEREN	E. CHARMASSON	

## Etaient excusés :

J-M. LALANDRE	G. MARULI ER	B. WARNET	M-C. LAMBERT
A. ROUSSEL	C. LAVERNY	N. HELITAS	V. FASQUELLE
J-B. MANGI N	G. SAUVAGE	R. MULLER	

MM. LALANDRE, ROUSSEL, MARULIER, MANGIN, LAVERNY, SAUVAGE, WARNET, MULLER et Mme FASQUELLE ont respectivement donné leurs voix à MM. VADROT, SANCHO, GAULTIER, à Mmes BENNELECK, CONRAUX, à M. GERECKE, VI DAL, BALAY et MARLY.

### **Etaient absents**:

Y. DARS	A. MARCHAL	P. JAMIS	B. SION
G. CLAUDEL	J-N. LOMBARD	C. SIRUGUE	C. VI LLAUME
M. COLLAS			

L'Etat des lieux d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est composé de quatre volets à part entière :

- L'Etat initial;
- Le Diagnostic;
- Les Tendances évolutives ;
- Les Scénarios d'actions.

Ce document, dont le contenu est fixé par l'article R.212-36 du Code de l'Environnement, sert de base de réflexions aux membres de la Commission Locle de l'Eau pour l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du Règlement.

Dans le cadre du SAGE GTI, en partant du constat que la description de l'état des ressources en eau, et particulièrement de la nappe des grès du Trias inférieur, n'est pas dissociable des enjeux de gestion liés à cette ressource, il a été décidé de réunir les phases Etat initial et Diagnostic au sein d'un seul et même rapport.

Il convient que les membres de la CLE délibèrent quant à la validation du rapport d'Etat initial – Diagnostic du SAGE GTI, suite à l'envoi du document et aux modifications apportées.

\*

#### **Délibération**

Après en avoir délibéré, la commission locale de l'eau décide, à l'unanimité, de valider le rapport d'Etat initial - Diagnostic.

Ce rapport validé est mis en ligne pour diffusion sur le site internet du SAGE GTI (<a href="www.lavigiedeleau.eu/sage-gti/">www.lavigiedeleau.eu/sage-gti/</a>) et Gest'Eau du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (<a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>).

M. le Président de la CLE

J.J. GAULTI ER